

Pourquoi un CEP* pour votre commune ?...



Le CEP est un technicien spécialiste de l'énergie qui intervient sur plusieurs communes.

Il dresse un état précis de la consommation d'énergie et d'eau de vos bâtiments, de l'éclairage public et des véhicules communaux.

Il met en place un suivi des consommations et surtout, il vous aide à définir vos priorités et à engager un plan pluriannuel d'amélioration.

Avec le CEP, vous bénéficiez d'un accompagnement quotidien, objectif, local et réactif pour toutes les problématiques liées à la gestion de l'énergie sur votre territoire.

... Et pourquoi un CIE** pour vos administrés ?

Le CIE propose, aux particuliers, des solutions concrètes pour réduire leurs consommations d'énergie, améliorer la performance de leur habitat et même produire de l'énergie grâce aux énergies renouvelables.

Il possède toutes les compétences pour les renseigner sur les aspects techniques et économiques de leurs projets de construction ou de rénovation.

Ils les aident également à lire et interpréter leurs devis, à analyser leurs factures d'énergie, et à établir un bilan des aides et financements mobilisables pour réaliser et optimiser leurs projets.

* CEP : Conseiller en Énergie Partagé

** CIE : Conseiller Info Énergie

Passez à l'action pour réduire les consommations d'énergie de votre territoire

Les bâtiments (76 %) et l'éclairage public (18%) constituent les deux grands postes des dépenses des communes en matière d'énergie.

De leur côté, vos administrés chauffent leur logement de façon importante pour compenser les défauts de construction et les fuites d'énergie qui passent par leur toiture, leurs murs, leurs fenêtres... Conclusion : **les consommations d'énergie de votre territoire sont un véritable gisement d'économies !**

À l'heure où les budgets des communes et le pouvoir d'achat des ménages sont en baisse, l'ADEME et la région Centre-Val de Loire mettent à votre disposition deux métiers de proximité, deux compétences :

- **Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP)**, pour vous aider à dresser un bilan de la consommation énergétique de votre patrimoine, à mettre en place des solutions pour les réduire et en assurer un meilleur suivi... Comme son appellation le laisse supposer, le coût d'un CEP est partagé entre plusieurs communes. Il peut même faire l'objet d'aides financières.
- **Le Conseiller Info Énergie (CIE)**, pour effectuer une évaluation des consommations d'énergie chez les particuliers, organiser et hiérarchiser les travaux nécessaires, aider au choix de professionnels qualifiés, analyser tous les financements possibles...

Ces deux professionnels vous accompagnent dans vos choix de façon neutre et objective. Ils n'ont qu'un seul objectif : réduire les consommations d'énergie de votre collectivité et de ses habitants. N'hésitez pas à vous informer... et passez à l'action.



© LETOIT À VACHES

La commune de Sepmes l'a fait !... Pourquoi pas la vôtre ?

Située en Indre-et-Loire, Sepmes est une commune de 660 habitants, propriétaire de 1 500 m² de bâtiments.

En 2012, ses élus décident d'adhérer au service CEP, proposé par l'ALE 37, conscients de la nécessité de mettre en place des actions pour mieux maîtriser la consommation d'énergie du patrimoine bâti. Le CEP réalise un état des lieux, définit les priorités et aide la commune à mener plusieurs projets de front :

- étude poussée sur le groupe scolaire et propositions de plusieurs scénarii de travaux de rénovation énergétique ;
- isolation des combles perdus des bâtiments communaux ;
- achat d'un véhicule électrique et installation d'une borne de recharge ;
- construction d'une micro-crèche RT2012 ;
- transformation d'un ancien corps de ferme en gîte.

Suite aux actions engagées, la commune de Sepmes a vu baisser sa facture énergétique globale de 27%, soit **11 000 € d'économies chaque année**. À elle seule, la rénovation du groupe scolaire a permis une baisse des consommations de gaz de 52%, soit une baisse des dépenses de l'ordre de 62% (4 000 € d'économie) !



Rénovation du groupe scolaire : avant...



... et après !

Cependant, la démarche de Sepmes ne s'arrête pas là pour autant : la commune, en effet, souhaite désormais sensibiliser ces citoyens à la bonne utilisation des bâtiments, à l'utilisation d'éco-gestes dans leur enceinte ainsi qu'à la maison. Cette démarche exemplaire de la commune de Sepmes engendre aujourd'hui l'adhésion au CEP des communes limitrophes.

Pour en savoir plus



Vous souhaitez bénéficier du service CEP sur votre territoire ?

- Contacter l'ADEME, direction régionale Centre-Val de Loire :
 - www.centre.ademe.fr • Tél. : 02 38 24 00 00
 - mail : ademe.centre@ademe.fr

Vous souhaitez proposer le service EIE à vos administrés ?

- EIE18 : 02 48 67 96 30 • mail : cher@infoenergie-centre.org
- EIE28 : 02 37 21 32 71 • mail : eureetloir@infoenergie-centre.org
- EIE36 : 02 54 27 37 37 • mail : indre@infoenergie-centre.org
- EIE37 : 02 47 60 90 70 • mail : indreetloire@infoenergie-centre.org
- EIE41 : 02 54 42 10 00 • mail : loiretcher@infoenergie-centre.org
- EIE45 : 02 38 62 47 07 • mail : loiret@infoenergie-centre.org

renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PREMIER APPEL LOCAL SOLIDAIRE ET PROTEGE

www.infoenergie-centre.org

LES ESPACES INFO ÉNERGIE OUVERTS AU PUBLIC PARTOUT EN RÉGION

Comment financer un CEP ?

Se doter d'un service de Conseil en Énergie Partagé nécessite la création d'un poste au sein d'une structure intercommunale ou associative, à laquelle l'ensemble des communes bénéficiaires adhèrent.

Cette démarche s'effectue en partenariat avec l'ADEME et la Région Centre Val de Loire. Le montage du service bénéficie ainsi d'une aide financière publique au recrutement du conseiller.

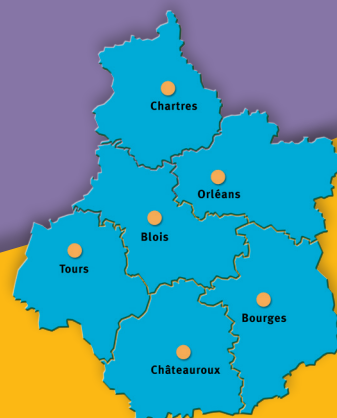
Le montant de l'adhésion restant à la charge de chaque commune représente en moyenne 1 €/hab/an... sachant que des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent déjà permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne !

Quels bénéfices à faire appel à l'EIE ?

Au travers d'une convention de partenariat établie avec votre commune, l'Espace Info Energie peut organiser et animer de nombreuses actions de sensibilisation, à destination des habitants.

À titre d'exemple, l'agglomération de Montargis et le Pays Gâtinais (Loiret) a ainsi bénéficié en 2014 :

- de permanences en Mairie, pour renseigner les particuliers,
- de l'animation de 4 réunions « tu perds Watts »,
- d'une conférence « Qui veut gagner des Watts ? »,
- de 5 balades thermographiques,
- d'un jeu défi « Familles à Energie positive » regroupant 22 familles.



Espace INFO → ÉNERGIE